

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 2,20 €

**Abonnement.** – Un an (arrêté du 28 décembre 2007 publié au *Journal officiel* le 30 décembre 2007) :

**France** : 71,60 €. Pour l'expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger :  
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination ; tarif sur demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

### ASSOCIATIONS

*Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

### ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

*Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

### FONDATIONS D'ENTREPRISE

*Loi du 4 juillet 1990*



JOURNAUX  
OFFICIELS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Standard : 01-40-58-75-00 Renseignements documentaires : 01-40-58-79-79 Annonces : 01-40-58-77-56 Abonnements : 01-40-58-79-20 (8 h 30 à 12 h 30)

des biens constituant des éléments d'équipement du lotissement ; acquisition desdits biens et de tous autres qui pourraient être utiles ou nécessaires pour les besoins communs ; cession éventuelle des biens acquis à toutes personnes morales de droit public ; police des biens communs pour la bonne jouissance des propriétaires et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ; répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et leur recouvrement. *Siège social* : SARL d'aménagement foncier, Les Gaussens, 33240 Vérac. *Date de délivrance du récépissé* : 30 janvier 2008.

#### Modifications

2497 – Déclaration à la préfecture de Langon. *Ancien titre* : ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DU BOIS DE CHARTRES. *Nouveau titre* : ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DU BOIS DE CHARTRES. *Nouvel objet* : propriété, gestion, entretien des installations, équipements, ouvrages et biens mobiliers et immobiliers d'intérêt collectif de l'ensemble immobilier ; amélioration des équipements existants et création de tous nouveaux équipements [...], par l'acquisition ou par l'exécution de tous travaux [...]; cession à titre gratuit ou onéreux, à la commune ou à tout autre établissement, de la voirie ; fixation du montant de la contribution des membres aux dépenses [...]; représentation des intérêts collectifs des propriétaires [...]; police des biens communs et équipements collectifs, établissement des règlements intérieurs [...]; faire respecter le cahier des charges du lotissement. *Modifications statutaires* : modifications majeures et secondaires de tous les articles, ajouts pour mise en conformité avec ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004. *Siège social* : B.P. 26, 33760 Targon. *Date de délivrance du récépissé* : 14 février 2008.

### 34 - HÉRAULT

#### Créations

2498 – Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT-ROCH ». *Objet* : acquisition, gestion et entretien des terrains et équipements communs compris dans le périmètre de l'association, ainsi que leur cession éventuelle à une personne morale de droit public. *Siège social* : 305, avenue de la Gare, 34480 Puissalicon. *Date de délivrance du récépissé* : 11 février 2008.

2499 – Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. AFUL CIRELIN. *Objet* : réhabilitation, restauration et mise en valeur des immeubles sis à Béziers, 13, rue du Cirque et 7, rue Relin. *Siège social* : 7, rue Relin, 34500 Béziers. *Date de délivrance du récépissé* : 11 février 2008.

2500 – Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU GROUPE D'HABITATIONS « LE VILLAGE OCCITAN ». *Objet* : entretien et gestion des voies, espaces verts, aménagement divers, canalisations et réseaux etc., nécessaires au fonctionnement des réseaux de l'ensemble immobiliers. *Siège social* : maison du cœur de ville, 11, rue Jean-Roger, 34300 Agde. *Date de délivrance du récépissé* : 11 février 2008.

#### Modifications

2501 – Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT « LES TUILERIES ». *Siège social* : résidence Port Gabriel, 2-3, rue de la Conque, 34300 Le Cap-d'Agde. *Transféré ; nouvelle adresse* : 5, lotissement Les Tuileries, 34480 Pouzolles. *Date de délivrance du récépissé* : 11 février 2008.

### 35 - ILLE-ET-VILAINE

#### Dissolutions

2502 – Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. ASSOCIATION SYNDICALE DU MAIL 2. *Siège social* : 21, rue Henri-Guillaumet, 35730 Pleurtuit. *Date de délivrance du récépissé* : 4 février 2008.

### 42 - LOIRE

#### Créations

2503 – Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT « PARCS ET JARDINS ». *Objet* : acquisition, entretien et amélioration de la voirie, des parkings, des espaces verts, des réseaux d'eau, d'égout, d'électricité et d'éclairage public, de téléphone, plus généralement de toutes les installations d'intérêt commun ; l'association aura la propriété des ouvrages dont il est question ci-dessus jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public. *Siège social* : lieudit Les Veauches, 23, lotissement Parcs et Jardins, Mme Laetitia Wiart, 42110 Feurs. *Date de délivrance du récépissé* : 13 avril 2007.

2504 – Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT DEPIERRE. *Objet* : amélioration, entretien et gestion de la voirie, des espaces verts, des installations d'assainissement d'eau, de téléphone, d'éclairage et de distribution d'énergie électrique, et toutes installations d'intérêt commun ; l'association aura la propriété des ouvrages qui seront réalisés dans le dessein mentionné ci-dessus jusqu'à leur cession de ceux-ci au domaine public ; entretien, conservation et surveillance générale du lotissement ou de certains éléments de celui-ci, tels que jardins, clôture et haies ; charge des prestations d'entretien et gestion pour le compte et aux frais exclusifs d'un ou plusieurs propriétaires ou copropriétaires associés. *Siège social* : lieudit Les Frênes, 42840 Combre. *Date de délivrance du récépissé* : 11 octobre 2007.

2505 – Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASL LES HAUTS-DE-CRÉZIN. *Objet* : propriété par tous moyens de droit et notamment par voie de dotation ou d'abandon, garde, gestion et entretien des terrains, ouvrages et aménagements d'intérêt collectif à l'usage de tous les habitants de l'ensemble immobilier ; amélioration et création de tous nouveaux aménagements d'intérêt collectif ; le tout, à l'exception de ceux cédés à la commune de Feytiat ou aux administrations et services publics intéressés ; maintien de l'harmonie architecturale de l'ensemble immobilier, de son affectation résidentielle, des avantages présentés par les constructions, les espaces libres, l'air, la lumière, la tranquillité et l'hygiène, sans que cela puisse interférer dans l'action de l'auteur du cahier des charges de l'association syndicale ou de ses ayants droits, telle qu'elle est précisée classe 1.12 dudit cahier des charges ; respect et exacte observation des servitudes, règles d'intérêt général, charges et conditions résultant du règlement figurant en tête des présentes. *Siège social* : 28, rue des Légouvés, 42600 Montbrison. *Date de délivrance du récépissé* : 11 janvier 2008.

2506 – Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASL LE CLOS DE PANAZOL. *Objet* : propriété par tous moyens de droit et, notamment par voie de dotation ou d'abandon, garde, gestion et entretien des terrains, ouvrages et aménagements d'intérêt collectif à l'usage de tous les habitants de l'ensemble immobilier, amélioration et création de tous nouveaux aménagements d'intérêt collectif ; le tout à l'exception de ceux cédés à la commune de Panazol ou aux administrations et services publics intéressés ; maintien de l'harmonie architecturale de l'ensemble immobilier, de son affectation résidentielle, des avantages présentés par les constructions, les espaces libres, l'air, la lumière, la tranquillité et l'hygiène, sans que cela puisse interférer dans l'action de l'auteur du cahier des charges de l'association syndicale ou de ses ayants droit, telle qu'elle est précisée classe 1.12 dudit cahier des charges ; respect et exacte observation des servitudes, règles d'intérêt général, charges et conditions résultant du règlement figurant en tête des présentes. *Siège social* : 28, rue des Légouvés, 42600 Montbrison. *Date de délivrance du récépissé* : 11 janvier 2008.

2507 – Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. LE DOMAINE DU BEAL. *Objet* : acquisition, gestion, entretien et amélioration de la voirie, des parkings, des espaces verts, des réseaux d'eau, d'égout, d'électricité et d'éclairage public, de téléphone, et, plus généralement, de toutes les installations d'intérêt commun ; l'association aura la propriété des ouvrages dont il est question ci-dessus jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public. *Siège social* : Au Dessus de la Gare, lot 9, domaine du Béal, 42110 Feurs. *Date de délivrance du récépissé* : 11 février 2008.